

2024 - 93 Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2024  
Service : Longévité, accessibilité et relation aux usagers  
Référence : MC/SR

**Objet : STRATEGIE BIEN VIEILLIR - PLAN D'ACTION 2024 - 2026 - ADOPTION**

Le sept octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Laeticia BAR à Clotilde ROUGEOT

Yves ANDRIEUX à Anne-Laure BOCHE

Gilles PHILIPPEAU à Hélène RAUHUT-AUVINET

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Marie-Estelle IRISSOU à Corinne CHENARD

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Absents excusés : Patrice BOLO, Yvan VALLEE, Ludivine BEN BELLAL, Sandrine GOURDON.

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 23

Secrétaire : Corinne CHENARD

**EXPOSE**

A Couëron, les habitants âgés de 60 ans et plus sont près de 4 900, soit environ 21 % de la population. L'évolution du nombre de séniors entre 2022 et 2032 est estimée à une augmentation de 19 %.

Déjà fortement impliquée dans l'action menée sur la Commune pour le bien-être des séniors (services, soutien au CLIC, subventions aux associations, appui au projet de résidence séniors...), la Municipalité a souhaité définir une stratégie du « Bien vieillir à Couëron » autour de deux objectifs :

- la poursuite et l'amélioration de la prise en compte des besoins des séniors dans les différentes politiques publiques portées par la Ville,
- la réalisation de projets et d'actions répondant aux besoins identifiés.

Une ambition a guidé la démarche : celle de « favoriser le bien-vieillir à Couëron et l'inclusion des séniors dans une ville faite pour tous, en cohérence avec les choix de vie et les capacités des séniors ».

Des principes forts ont également été affirmés par la Collectivité :

- la transversalité de la démarche en interne, afin d'irriguer l'ensemble de ses politiques publiques,
- l'animation territoriale, pour favoriser la complémentarité d'action avec les acteurs institutionnels et associatifs,
- la participation des séniors à la démarche, afin de construire des solutions au plus près des besoins,
- l'impulsion d'une dynamique durable, pour contribuer à répondre aux enjeux des séniors d'aujourd'hui et de demain.

Première étape de la démarche, la Ville a adhéré début 2022 au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés (RFVAA). Celui-ci fédère les collectivités engagées dans l'adaptation de leur territoire au vieillissement et outille ses adhérents dans la construction de leurs plans d'actions, en suivant un cadre méthodologique issu des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Sans s'engager dans une démarche de labellisation, la Ville a souhaité s'appuyer sur la méthodologie proposée par le RFVAA.

Sur la base des résultats de l'analyse des besoins sociaux conduite par le CCAS en 2021, un diagnostic de territoire a été lancé début 2022. Les habitants ont activement contribué à ce diagnostic : 389 questionnaires exploitables ont été transmis par les Couëronnais.

En parallèle, les partenaires associatifs et institutionnels de la Ville et du CCAS ont été sollicités pour donner leur avis sous forme de cahiers d'acteurs. 14 acteurs ont répondu.

De plus, plusieurs temps d'échange regroupant des partenaires, habitants et services de la Ville et du CCAS ont été organisés afin d'enrichir le diagnostic et prioriser les besoins recensés.

Des réunions spécifiquement dédiées aux partenaires associatifs et institutionnels ont permis d'impulser une dynamique territoriale et de dresser un état des lieux des acteurs et activités locales répondant aux enjeux du bien vieillir.

En interne à la Collectivité, des rendez-vous de travail et ateliers collectifs ont ponctué la démarche afin de sensibiliser l'ensemble des services aux enjeux liés au vieillissement et identifier, dans chacune des politiques publiques, les projets à intégrer au plan d'action.

Ce travail de diagnostic a permis de faire émerger 4 axes stratégiques afin de structurer un plan d'action :



Ainsi, la stratégie « Bien vieillir à Couëron » s'inscrit en cohérence avec le projet de collectivité et se décline en un plan d'action qui couvre la période 2024-2026.

Autour de trois types d'actions :

- des actions existantes qui contribuent déjà au bien vieillir,
- des actions issues du projet de collectivité pour lesquelles la prise en compte des seniors et de leurs besoins sera renforcée et améliorée grâce au plan d'action,
- de nouvelles actions initiées grâce au plan d'action.

Le plan d'action est structuré autour de 4 axes stratégiques et 12 enjeux, déclinés en 36 objectifs opérationnels et 74 actions :

**Axe 1 : Favoriser les solidarités et poursuivre les accompagnements des aînés**

- accompagner les seniors en perte d'autonomie et renforcer la prévention,
- soutenir les proches aidants,
- accompagner les vulnérabilités (isolement, précarité financière),
- favoriser l'accès à des activités culturelles et de loisirs notamment pour les seniors les plus éloignés,
- favoriser l'engagement et les contributions des seniors à la vie de la Cité.

**Axe 2 : Développer et renforcer l'accès aux droits et aux services publics,**

- renforcer l'accessibilité des bâtiments publics,
- faciliter le parcours usager et accompagner dans l'accès aux droits,
- renforcer l'inclusion numérique.

**Axe 3 : Intégrer les besoins des seniors dans l'adaptation de l'espace public**

- aménager la ville et développer un cadre de vie favorable au bien-vieillir,
- faciliter l'accès à une offre d'habitat diversifiée et adaptée,
- faciliter la mobilité des seniors.

**Axe 4 : Renforcer l'information pour faciliter l'accès des seniors à l'offre de service du territoire**

- renforcer et adapter la communication sur l'offre de service du territoire auprès des seniors.

En complément, des enjeux internes à la Collectivité ont été identifiés et ont permis de faire émerger 4 actions concernant le fonctionnement interne de la Collectivité :

- enjeu interne 1 : prendre en compte, au travers de la politique RH, les enjeux relatifs au vieillissement au sein de la Collectivité,
- enjeu interne 2 : Assurer la transversalité de la politique publique longévité.

Sur le plan partenarial, la Ville désire poursuivre la collaboration engagée avec les associations et institutions sous la forme d'un Comité des acteurs du « Bien vieillir à Couëron ». Celui-ci se réunira une à deux fois par an et aura pour missions principales :

- de contribuer à l'élaboration du plan d'action,
- d'assurer la mise en cohérence territoriale du plan d'action (complémentarités entre acteurs, articulations, communication...),
- de suivre la mise en œuvre,
- de contribuer à la remontée de besoins/veille,
- de faciliter la mobilisation d'usagers,
- de participer à l'évaluation du plan d'action.

Les actions sont pilotées par 20 services ou secteurs de la Ville et du CCAS, en lien avec des partenaires du territoire et institutions intervenant dans les différents domaines d'action.

La Ville et le CCAS poursuivront également leur participation aux instances partenariales proposées sur le territoire, au service de la dynamique métropolitaine « territoire de longévité » et de l'animation du RFVAA en Loire-Atlantique et veilleront à faciliter les articulations et passerelles avec d'autres dispositifs et espaces de dialogue, tels que la Commission Communale d'Accessibilité, ou la Convention Territoriale Globale.

La participation des usagers seniors est également un point fondamental pour la réussite d'une telle démarche. Aussi, le recours à l'expertise d'usage a été inscrit comme une action en tant que telle, au sein de l'axe 3 (intégrer les besoins des seniors dans l'adaptation de l'espace public).

Plus largement, l'animation du plan d'action veillera à renforcer le recours à l'expertise d'usage et à la participation citoyenne dès que cela s'avèrera possible et pertinent.

Ce plan d'action et les modalités d'animation prévues visent à une inscription durable et en transversalité des enjeux de la longévité dans l'action de la Collectivité, sur le plan technique et politique.

Un suivi régulier et une évaluation du plan d'action seront assurés et pourront permettre d'alimenter un nouveau plan d'action à l'issue de la période considérée.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 16 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu le plan d'action 2024-2026 Bien vieillir à Couëron ci-annexé,

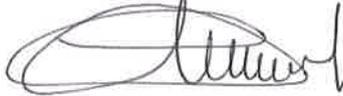
Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver le plan d'action 2024-2026 « Bien vieillir à Couëron » ainsi que ses modalités,
- autoriser Madame Le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

À Couëron, le **07 OCT. 2024**

Corinne Chénard  
La secrétaire de séance



Carole Grelaud  
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du **14/10/2024** au **14/12/2024** et transmise en Préfecture le **11/10/2024**
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.